

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 mars 2026

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 058-265801944-20260305-DEL05032026_05-DE



Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procuration : 1

Présents (12) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué
Myrienne Bertrand, Conseillère Municipale
Hervé Barsse, Conseiller Municipal
Guillaume Largeron, Conseiller Municipal
François Diot, Conseiller Municipal
Jacqueline Pasin, Administratrice
Nathalie Gemza, Administratrice
Michèle Roy, Administratrice
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice
Gérard Ferrand, Administrateur
Roger Clay, Administrateur

Excusé (1) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer, Vice-Présidente

DEL05032026-05

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2025 - SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE -

Exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille,
Vu l'instruction comptable correspondante à la gestion du budget concerné,

Considérant le rapport présenté par la Vice-Présidente,
Considérant le compte de gestion transmis par le comptable public,

Considérant que le compte de gestion produit par le comptable public retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, et comporte d'une part, une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier, et d'autre part, un bilan comptable décrivant de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité,

Considérant que le compte de gestion doit être adopté avant le vote du Compte Administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'adopter le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le comptable public,
- D'autoriser le Président à viser et certifier conforme le compte de gestion du SSIAD pour l'année 2025.

Adopté à l'unanimité par 13 voix (dont 1 procuration).

**La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer**

